



Consultations pré budgétaires 2026-2027 du gouvernement du Québec

Mémoire de la Table ronde des organismes volontaires en éducation populaire de l'Outaouais (TROVEPO)

Le 11 février 2026





À propos de la TROVEPO

La Table ronde des organismes volontaires en éducation populaire de l'Outaouais (TROVEPO) est un regroupement d'organismes communautaires autonome qui travaille en concertation pour une transformation sociale. Notre travail vise à bâtir un mouvement social représentatif et démocratique dans l'Outaouais. L'éducation populaire autonome est l'approche privilégiée pour travailler avec les personnes dans l'optique de conscientisation et de politisation. L'éducation populaire autonome (ÉPA) se définit comme « *l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent à une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court, moyen ou long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu.* »

Notre regroupement travaille dans une optique de défense collective des droits dont la mission est composée de trois volets: la recherche de la justice sociale; l'avancement des droits humains; et respect de l'environnement. La TROVEPO est porteur d'un projet de société axé sur la justice sociale.

Pour réaliser sa mission, la TROVEPO est un lieu de conscientisation politique qui lie la formation conscientisation à l'action transformatrice et libératrice, est un lieu de mobilisation qui est en soit un geste politique sur des enjeux d'intérêt public, est un lieu de recherche sur les enjeux sociopolitiques pour nourrir la formation et la mobilisation, est un lieu de soutien de la vie démocratique des groupes afin de créer un mouvement social, non partisan de changement social et est un regroupement autonome et sans appartenance à aucune structure gouvernementale de concertation ou de partenariat.

L'action communautaire autonome: un mouvement engagé pour le bien-être collectif

Notre organisme fait partie d'un vaste réseau d'organismes communautaires développé à travers la province, travaillant à améliorer les conditions de vie de la population et l'accès à leurs droits fondamentaux. Depuis plus de 50 ans, l'action communautaire autonome perpétue son engagement à bâtir une société plus juste et à enrayer les causes structurelles de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La transformation sociale est au cœur même des fondements de ce mouvement social.

Aujourd'hui, les 4 500 organismes d'ACA sont portés par 54 000 travailleuses et travailleurs et 425 000 bénévoles et militant·e·s qui, à partir d'approches et de pratiques alternatives au réseau public, contribuent à renforcer le filet social québécois et la démocratie.



Mais les défis actuels du mouvement communautaire sont grands, reflétant les nombreuses crises sociales qui s'aggravent au Québec depuis des années et qui semblent atteindre un nouveau paroxysme. En effet, nous témoignons d'une augmentation impressionnante des problématiques sociales sur le terrain (et donc des besoins et des demandes), et ce, pour une tranche toujours plus importante de la population. Le constat est clair : le filet social se désagrège et nous assistons à un recul grandissant de la justice sociale, notamment au niveau des inégalités socio-économiques et de l'accès à des services publics gratuits, universels et de qualité.

Malgré une forte reprise économique à la suite de la pandémie, nos communautés font face à un nouveau sommet de la crise globale du système capitaliste, qui affecte au premier titre les individus et les groupes sociaux les plus marginalisés. Et ce sont les organismes communautaires qui sont en première ligne pour accueillir la détresse sociale qu'elle génère, y répondre par leurs interventions alternatives, et tenter, aux côtés des personnes, de reprendre du pouvoir par l'implication citoyenne et les mobilisations collectives.

Or, l'écart entre les besoins des organismes communautaires autonomes de première ligne et le financement gouvernemental ne cesse de croître. Conséquences : les conditions de travail ne suivent pas la hausse fulgurante du coût de la vie et l'épuisement est rampant, appauvrissant les travailleuses et travailleurs des organismes — ces mêmes personnes qui sont investies à enrayer la pauvreté du Québec.

Ce sont nos valeurs sociales qui sont en jeu aujourd'hui et qui doivent guider les orientations de ce nouveau budget provincial, c'est-à-dire l'entraide, la solidarité et l'inclusion, les fondements même de qui nous sommes comme société. Il s'agit plus que d'une simple décision budgétaire que le gouvernement doit prendre : nous prôtons un véritable changement de vision pour l'avenir du Québec, où le filet social, les droits humains et la protection de l'environnement sont au cœur des politiques publiques.

Les groupes d'action communautaire autonome en défense collective des droits

Les groupes en défense collective des droits (DCD) représentent 350 groupes communautaires au Québec. La défense collective des droits est une approche d'intervention collective qui vise la reconnaissance et la pleine application des droits de la personne. Ces groupes combattent les discriminations, luttent pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus pauvres et marginalisées, tentent d'élargir la participation citoyenne tant publique que politique, dénoncent divers problèmes sociaux, contribuent aux débats publics, etc. Les groupes de défense collective des droits agissent comme chiens de garde des droits sociaux et économiques contribuent à



l'enrichissement de la vie démocratique. Ces organismes permettent de faire entendre la voix d'une partie de la population que l'on a tendance à exclure du débat public.

Par leur travail rigoureux d'analyse politique, d'éducation populaire, de mobilisation sociale et de représentation auprès des décideurs, les groupes en DCD ont révélé, à travers l'histoire du Québec, divers problèmes sociaux, dont la violence faite aux femmes, le racisme, le sexisme, le non-respect de l'environnement, et ont contribué à la mise en place de plusieurs programmes sociaux ainsi qu'à l'amélioration de la législation québécoise dans plusieurs domaines (normes du travail, protection des consommateurs, tribunal administratif du logement).

Dans sa Politique, le gouvernement reconnaît le rôle essentiel que ces groupes jouent dans la vie démocratique, dans les débats sociaux ainsi que dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le fait que ce soit l'État qui finance sa propre critique fait de notre mouvement un modèle d'intervention unique au monde.

Le financement additionnel de 3 M\$ annoncé dans le plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, pour les quatre prochaines années, au programme de promotion des droits, est nettement insuffisant pour répondre aux besoins de la situation. Pourtant, nous sommes au front pour défendre et promouvoir les droits des communautés vulnérables à travers le Québec. Notre travail pour l'égalité et la justice sociale est indispensable pour une société québécoise plus juste.

L'Action Communautaire Autonome (ACA) en un clin d'œil

Le mouvement communautaire autonome regroupe plus de 4 500 organismes, représentant 1,6 % des emplois au Québec, et touche un·e Québécois·e sur quatre. Présent dans de nombreux secteurs (santé, droits humains, éducation, environnement, etc.), il fait face à une hausse constante des besoins et joue un rôle clé dans le renforcement du filet social et de la démocratie.

Financement à la mission de l'action communautaire autonome

Le financement à la mission des organismes communautaires autonomes (ACA) demeure largement insuffisant pour répondre aux besoins croissants des communautés et assurer la pérennité des services. Malgré une reprise économique, le sous-financement persiste, causant instabilité financière, surcharge de travail, épuisement des équipes et exode vers d'autres secteurs plus avantageux. Dans le contexte de l'Outaouais, une région frontalière, plusieurs travailleurs et travailleuses transfèrent de l'autre côté de la rivière parce que les salaires sont plus avantageux en Ontario.



La majorité des organismes ne disposent pas de conditions de travail équivalentes à la moyenne québécoise, avec peu d'avantages sociaux et des salaires nettement inférieurs. Selon le Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA), il faudrait un investissement supplémentaire de 2,6 milliards de dollars pour permettre aux 4 500 organismes d'ACA de réaliser pleinement leur mission avec des conditions de travail décentes.

Le financement gouvernemental à la mission globale ne représente qu'une faible part des frais totaux des organismes, les obligeant à multiplier les projets ponctuels et les ententes de service, ce qui génère instabilité et surcharge administrative. Pour garantir l'efficacité et la stabilité du secteur, il est recommandé d'augmenter le ratio du financement à la mission entre 80 et 100 % dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, et d'instaurer une indexation annuelle des subventions selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC), afin de mieux refléter les coûts réels des organismes.

Le sous-financement : conséquence du désengagement de l'État

Le financement gouvernemental, quoiqu'une importante source de revenus pour la majorité des organismes communautaires autonomes demeure nettement insuffisante. Les sommes investies par le gouvernement dans les dernières années, bien que bénéfiques, ont été insuffisantes pour combler le sous-financement qui perdure depuis des années. Cette situation est le résultat d'un désengagement de l'État envers les organismes communautaires pendant près de quinze années consécutives entre 2008 et 2022. En effet, pendant ces années, aucun plan d'action gouvernemental n'est venu soutenir la mission des organismes d'action communautaire autonome provoquant ainsi une régression importante de la proportion des investissements dédiés en soutien à la mission globale. Par conséquent, le financement des organismes n'a pas suivi la courbe de croissance de l'inflation ni la hausse de la demande de services, alors que les besoins de nos communautés ne cessent d'évoluer.

RECOMMANDATION #1

Que le gouvernement du Québec investisse 2,6G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, et ce, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux.

Plus spécifiquement, dans le programme du secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales dans le volet Promotion des droits du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale nous réclamons un rehaussement 154 millions supplémentaire annuellement pour la mission de l'ensemble des groupes en défense collective des droits actuellement financés. Cette somme tient compte des coûts de 1,4 million pour la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.



Indexation des subventions

Malgré l'impact considérable de l'augmentation du coût de la vie sur les organismes, très peu de programmes de financement à la mission prévoient une indexation annuelle des subventions et, quand ils le sont, ceux-ci sont indexés selon l'Indice des prix à la consommation (IPC). C'est le cas des groupes en défense collective des droits.

Cette méthode d'indexation présente deux lacunes. D'une part, elle ne permet pas aux organismes communautaires de connaître à l'avance le montant de leur subvention, ce qui nuit à leur capacité de prévoir un budget. D'autre part, elle n'est pas en lien avec les coûts réels des organismes, dont une grande partie est consacrée à la masse salariale. En somme, les organismes d'ACA sont des employeurs, donc l'indexation selon l'IPC est insuffisante et inadaptée.

C'est pourquoi un outil a été développé par la Table des regroupements provinciaux d'organismes bénévoles et communautaires pour remplacer l'IPC: *l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire*¹. Le remplacement de l'IPC par l'ICFC permettrait d'offrir une indexation adéquate aux organismes qui sont sur une courbe d'appauvrissement depuis des années. Pour le gouvernement, la différence entre les deux méthodes de calcul équivaut à une augmentation moyenne de seulement 1 % par année.

RECOMMANDATION #2

Que le gouvernement du Québec instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC). Pour les groupes en défense collective des droits, nous demandons 3,6% d'augmentation et que ce mécanisme soit permanent.

Moins de projets, plus de mission!

La grande majorité des organismes communautaires autonomes bénéficient d'un soutien à la mission globale du gouvernement du Québec, mais ce financement demeure insuffisant et ne représente qu'une partie des frais totaux. En conséquence, les organismes doivent multiplier les projets ponctuels et les ententes de service pour compléter leur budget, ce qui génère une surcharge administrative et une instabilité pour les équipes.

Voici la répartition du financement accordé aux organismes communautaires

¹ Développé à l'initiative de la Table des regroupements provinciaux et organismes communautaires et bénévoles du Québec (TRPOCB) et une équipe de chercheur·e·s du Département des sciences comptables de l'École des sciences de la gestion, à l'Université du Québec à Montréal.



SOUTIEN EN APPUI À LA MISSION GLOBALE	ENTENTES DE SERVICE	PROJETS PONCTUELS
Soutien de 1 008 313 725 \$ = 56,7%	Soutien de 497 744 344 \$ = 28,0%	Soutien de 265 618 584 \$ = 14,9%
Variation de 147 805 973 \$ = 17,2%	Variation de 10 819 564 \$ = 2,2%	Variation de 25 838 520 \$ = 10,8%
27 programmes	18 programmes	63 programmes
4 571 organismes	1 817 organismes	2 347 organismes

Ce mode de financement par projet, bien qu'il permette une certaine autonomie, ne favorise pas l'agilité nécessaire pour répondre efficacement aux besoins spécifiques des communautés, surtout en période de crise. Les organismes consacrent ainsi beaucoup de temps à la recherche de fonds, au détriment de leur mission principale et de leur capacité à agir rapidement.

Pour améliorer la stabilité et l'efficacité du secteur, il est recommandé d'augmenter la part du financement à la mission globale, de réduire la dépendance aux projets ponctuels et d'instaurer une indexation annuelle des subventions selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire. Cela permettrait aux organismes de se concentrer sur leur mission, d'assurer une meilleure pérennité des services et de renforcer leur rôle dans le tissu social québécois.

RECOMMANDATION #3

Que le gouvernement du Québec augmente le ratio du financement à la mission entre 80 à 100 % dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, notamment en transférant une partie des enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers les enveloppes de la mission globale. Que ces transferts n'occasionnent pas d'interruption de financement.

Entre 2000 et 2008, alors que le gouvernement déployait son premier Plan d'action gouvernemental en action communautaire (PAGAC 2004-2007), la croissance annuelle moyenne du financement à la mission était de 9,5%. Entre 2008 et 2022, le gouvernement n'a pris aucun engagement significatif envers l'action communautaire autonome. Ainsi, la croissance annuelle moyenne du financement à la mission est passée à seulement 4,4%. Après près de 15 ans de laisser-aller, il n'est pas étonnant que les investissements demandés par le milieu communautaire soient aussi élevés.



Il est impératif que l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux participent à ce redressement financier et que les engagements du gouvernement se renouvellent tous les 5 ans, via un plan d'action gouvernemental en action communautaire.

Renforcer le filet social par la justice fiscale

Le renforcement du filet social québécois passe inévitablement par une fiscalité plus progressive et équitable. Les cycles d'austérité successifs, les compressions budgétaires et la privatisation croissante des services publics ont fragilisé l'accès universel à des services essentiels comme la santé, l'éducation, le logement et la sécurité alimentaire. Pourtant, il existe des solutions fiscales audacieuses permettant de financer adéquatement ces missions fondamentales de l'État, tout en luttant contre les inégalités sociales et en assurant une meilleure redistribution de la richesse collective.

Nous joignons notre voix à celle de la Coalition Main rouge, qui propose plusieurs mesures fiscales progressives : instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus riches, réinstaurer la taxe sur le capital pour les institutions financières, augmenter le nombre de paliers d'imposition, imposer davantage les gains en capital, lutter contre les paradis fiscaux, etc. Ces mesures permettraient de récupérer plus de 20 milliards de dollars par année, ressources indispensables pour réinvestir dans les services publics, les programmes sociaux et la mission des groupes d'action communautaire autonome.

Les récentes baisses d'impôts, qui priveront le Québec de près de 9 milliards de dollars sur cinq ans, conjugués à la volonté de retour rapide au déficit zéro, risquent d'aggraver la fracture sociale et de compromettre la capacité de l'État à répondre aux besoins de la population. Cette austérité imposée aux services directs à la population n'a pas touché les dépenses en infrastructures ni les subventions aux entreprises, accentuant les inégalités et favorisant le développement de services privés réservés aux mieux nantis.

Il est donc impératif que le gouvernement du Québec :

- Augmente significativement le financement des services publics pour en améliorer l'accessibilité et la qualité ;
- Élargisse la couverture publique des soins de santé et bonifie l'offre de services sociaux ;
- Assure des conditions de travail décentes pour les travailleuses et travailleurs du réseau public ;
- Mette en place une fiscalité plus progressive, inspirée des solutions de la Coalition Main rouge ;
- Augmente rapidement le revenu des ménages à faible revenu en bonifiant les mesures de protection sociale et en élargissant leur accessibilité, notamment via le crédit d'impôt pour solidarité ;



- Renonce à toute politique d'austérité ou de privatisation des services publics dans le but de réduire le déficit public.

Enfin, la vision économique du gouvernement doit être fondée sur le bien-être collectif, en utilisant la richesse collective pour renforcer notre filet social et lutter contre les inégalités. Cela implique d'améliorer la progressivité de la fiscalité, d'augmenter le nombre de paliers d'imposition, d'instaurer un impôt sur le patrimoine, de réinstaller la taxe sur le capital pour les banques, d'imposer davantage les dividendes et les gains en capital, et d'augmenter l'impôt des grandes entreprises. Ces mesures sont essentielles pour garantir un accès universel à des services publics de qualité et pour préserver la cohésion sociale du Québec.

RECOMMANDATION #4

Que le gouvernement du Québec renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

RECOMMANDATION #5

Que le gouvernement du Québec améliore la progressivité de notre fiscalité en appliquant les mesures suivantes :

- Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition.
- Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis.
- Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques.
- Imposer davantage les dividendes.
- Imposer 100 % des gains en capital.
- Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 %.
- Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public.



Résumé des recommandations

1. Investissement supplémentaire

- Que le gouvernement du Québec investisse 2,6 G\$ supplémentaires pour le financement à la mission des organismes d'action communautaire autonome, par l'entremise de ses différents ministères et organismes gouvernementaux.

2. Rehaussement spécifique

- Rehaussement de 154 millions \$ supplémentaire annuellement pour la mission de l'ensemble des groupes en défense collective des droits actuellement financés, incluant 1,4 million \$ pour la pleine participation des personnes ayant des limitations fonctionnelles.

3. Indexation des subventions

- Que le gouvernement du Québec instaure l'indexation annuelle à l'ensemble des subventions à la mission globale des organismes selon l'Indice des coûts de fonctionnement du communautaire (ICFC). Pour les groupes en défense collective des droits, une augmentation de 3,6 % et un mécanisme permanent sont demandés.

4. Augmentation du ratio de financement à la mission

- Que le gouvernement du Québec augmente le ratio du financement à la mission entre 80 à 100 % dans tous les ministères et organismes gouvernementaux, notamment en transférant une partie des enveloppes destinées aux ententes de service et aux projets vers les enveloppes de la mission globale, sans interruption de financement.

5. Renforcement du filet social par la justice fiscale

- Que le gouvernement du Québec renonce à l'instauration de toute politique de rigueur ou d'austérité budgétaire dans le but de réduire le déficit public du Québec, tout comme le recours à la tarification et à la privatisation des services publics.

6. Progressivité de la fiscalité

- Que le gouvernement du Québec améliore la progressivité de notre fiscalité en appliquant les mesures suivantes :
 - Augmenter à 9 le nombre de paliers d'imposition
 - Instaurer un impôt sur le patrimoine du 1 % des plus nantis
 - Réinstaller la taxe sur le capital pour les banques
 - Imposer davantage les dividendes
 - Imposer 100 % des gains en capital
 - Augmenter les impôts des grandes entreprises à un taux de 13 %
 - Rendre le régime d'assurance-médicaments entièrement public.